

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **CARBOSMAC IPURA**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Additif
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Biar S.r.l. ausiliari biochimici
Via Francia 7-9
I-20030 Senago (MI)
e-mail: biar@biar.it
- **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centro Antiveleni Ospedale di Niguarda Milano
Tel. 0266101029

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 1% aromatics
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

Nom du produit CARBOSMAC IPURA

- **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**: Mélanges

- **Description** :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers**:

CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4	docosate sodique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	< 0,2%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-167-1	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 1% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	50-100%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- **après ingestion** : Recourir à un traitement médical

- **Indications destinées au médecin** :

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction**: CO2. Ne pas utiliser d'eau.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Eau.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

- **Précautions pour la protection de l'environnement**:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

FR

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

Nom du produit **CARBOSMAC IPURA**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

Nom du produit **CARBOSMAC IPURA**

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : liquide

Couleur : incolore

- Odeur : caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : > 55 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température d'inflammation : 200 °C

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion :

inférieure : 0,6 Vol %

supérieure : 7,0 Vol %

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 0,85 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur. Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : aisément soluble

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

- Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

- Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

Nom du produit **CARBOSMAC IPURA**

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :


12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistence et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* 14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - No ONU | |
| - ADR, IMDG, IATA | UN3295 |
| - Nom d'expédition des Nations unies | |
| - ADR | 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. |
| - IMDG, IATA | HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. |
| - Classe(s) de danger pour le transport | |
| - ADR, IMDG | |
|  | |
| - Classe | 3 Liquides inflammables. |

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité


selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

Nom du produit CARBOSMAC IPURA

(suite de la page 5)

- Étiquette	3
- IATA	
	
- Class	néant
- Label	3
- Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	III
- Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler :	30
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Code de restriction en tunnels	D/E
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	5L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger GHS02, GHS08
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 1% aromatics
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2015

Révision: 19.06.2015

Nom du produit CARBOSMAC IPURA

(suite de la page 6)

*P405 Garder sous clef.**P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.**P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.***- Prescriptions nationales :****- Classe de pollution des eaux :***Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant***- UE VOC:** 1,7 g/l**- UE %VOC:** 0,20 %**- Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes*H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H302 Nocif en cas d'ingestion.**H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**H315 Provoque une irritation cutanée.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.***- Service établissant la fiche technique :** *Reparto sicurezza***- Contact :** *Sig. Alfredo Castenovo / Sig. Monica Arrivo***- Acronymes et abréviations:***ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3**Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1**Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1**Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1**Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1**Aquatic Chronic 4: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 4***- * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR